

LES PME/TPE ET LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'EFFICACITÉ

Les PME/TPE sont un levier important de création d'emplois. Réparties au cœur du pays, dans tous les territoires, ces plus de 2,5 millions d'entreprises sont abordées dans leur diversité.

La nouveauté majeure est la révolution informationnelle, dont nous vivons la phase numérique. Elle appelle une autre façon de faire et d'autres critères d'appréciation de l'activité des entreprises, donnant un rôle clé aux capacités humaines, à la formation, à la recherche, aux investissements immatériels, et donc à l'efficacité, qui concerne l'ensemble de la valeur ajoutée rapportée à la mise de fonds, au-delà de la rentabilité.

La transition écologique pose des enjeux similaires, de formation et d'investissement, pour qu'elle soit réussie.

Articuler financement et développement des PME/TPE pour le bien commun – à savoir l'emploi et la valeur ajoutée dans l'efficacité – est crucial. Cela demande une ambition à la fois économique, sociale et culturelle et de sortir d'une certaine méfiance qui nuit à la relation entre PME/TPE et système bancaire et financier.

Les financements sont variés : fonds propres, crédit bancaire, financements de marché, épargne. Le financement bancaire est le principal, d'autant plus que la situation des fonds propres s'est améliorée.

Les crédits sont certes plus abondants que lors de la crise financière et les dispositifs mis en place depuis ont apporté une réelle amélioration (médiation bancaire, Bpifrance, notamment). De leur côté, les financements par épargne, de marché ou de gré à gré, apportent un réel appui. Mais l'abondance de crédit profite surtout à l'immobilier d'entreprise et insuffisamment à l'investissement en machines. Il ne redémarre d'ailleurs pas pour les PME/TPE.

Deux points aveugles ont en outre été identifiés : le financement de l'immatériel et celui de la trésorerie. Enfin, malgré des taux d'intérêt nominaux assez bas, différents mécanismes conduisent à ce que le poids des charges financières prélevées sur les résultats des PME/TPE soit élevé (entre 27 % et 40%, en moyenne, dont la moitié en intérêts des prêts et garanties).

Comment la puissance publique peut agir pour améliorer le fonctionnement du couple banques/PME-TPE tout en laissant la responsabilité à ces acteurs.rice.s et à l'éco-système existant ? Comment appuyer une sélectivité des financements davantage basée sur l'efficacité globale que sur la rentabilité financière ? Cela concerne la formation des conseiller.ère.s bancaires comme celle des chef.fe.s d'entreprise. Cela concerne aussi l'orientation



Frédéric Boccara

est économiste, diplômé de l'ENSAE qui forme les administrateurs de l'Insee, docteur en économie et chercheur associé au CEPN-Université de Paris 13.

Il co-anime la revue *Economie & Politique*. Il est membre du Comité exécutif national du PCF et du CA des économistes Atterrés.

Il siège au CESE à la section de l'économie et des finances et à la section des affaires européennes et internationales en tant que personnalité qualifiée.

Contact :

frederic.boccara@lecese.fr
01 44 43 64 28

des financements et la mise en œuvre de critères liés au développement, à l'emploi et à la valeur ajoutée : fonds régionaux, crédit bancaire, rôle de Bpifrance, garanties mutualisées, action de la BCE et de la BEI, encadrement réglementaire, fléchage de l'épargne.

Par ailleurs, la dégradation des délais de paiement, la relation entre PME et grands groupes, l'Économie sociale et solidaire (ESS) ou les entreprises en difficulté doivent être prises en compte.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

➤ Orienter le crédit bancaire vers les PME/TPE avec des critères précis

- Faire levier sur le crédit bancaire avec des Fonds régionaux de garantie, de bonification et d'amorçage dédiés aux PME et TPE, abondés par l'État, pour favoriser l'investissement porteur de développement, d'emploi et d'efficacité.
- Faciliter la transformation numérique efficace et l'investissement immatériel par des prêts de moyen terme aux dépenses immatérielles sans caution personnelle et sans garantie, avec différé de remboursement à partir du « prêt croissance TPE » de Bpifrance.
- Changer la dimension de Bpifrance pour viser l'ensemble des TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit.

➤ Améliorer la relation banques / PME-TPE

- Limiter le recours par les banques aux garanties sur les biens personnels des dirigeant.e.s de PME/TPE et promouvoir les garanties par des sociétés de caution mutuelle.
- Pérenniser les missions de la Médiation du crédit et les élargir au conseil en amont des PME/TPE.
- Renforcer la filière du métier de conseil bancaire aux TPE

➤ Transparence et implication régionale

- Enrichir l'information publique sur les crédits accordés aux PME/TPE et organiser des conférences annuelles régionales et nationales, avec les CESER et le CESE, sur le suivi de ces crédits, des investissements qu'ils ont permis de réaliser et leurs effets notamment sur l'emploi et la valeur ajoutée.

➤ Fonds propres et épargne

- Moduler à la baisse l'impôt sur le résultat des PME/TPE en cas d'affectation de celui-ci en fonds propres à des fins d'investissements productifs, porteurs d'emploi.
- Orienter une partie des fonds et des réserves de l'assurance-vie des ménages, de l'épargne solidaire et de l'épargne salariale des entreprises vers le financement des PME/TPE.

➤ Appui à la gestion

- Valoriser la mission « conseil de gestion » aux dirigeant.e.s d'entreprises par les expert.e.s-comptables et systématiser la proposition d'un volet optionnel « conseil de gestion » aux dirigeant.e.s de PME/TPE.
- Renforcer la culture et la formation en gestion financière d'entreprise des PME/TPE.

➤ Relations inter-entreprises

- Responsabiliser les grands groupes pour qu'ils assument les frais de recouvrement de leurs retards de paiement, en prévoyant, au-delà des pénalités prévues, une clause optionnelle d'affacturage inversé dans tout contrat avec leurs fournisseurs PME/TPE.
- Envisager une diminution progressive de 60 jours à 30 jours du délai légal maximal de paiement inter-entreprises.

➤ International

- Inciter la Banque centrale européenne (BCE) à cibler ses refinancements aux banques de la Zone euro en faveur des PME/TPE selon des critères d'emploi et de valeur ajoutée.
- Mettre au cœur des négociations internationales de Bâle la facilitation du crédit accordé aux PME/TPE.
- Financer la Banque européenne d'investissement (BEI) par une partie du « *Quantitative Easing* » de la BCE pour atteindre l'objectif des 100 Md€ dédiés aux PME/TPE du Plan Juncker, d'ici 2020.

➤ PME en difficulté

- Renforcer de façon significative la visibilité du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et renforcer ses moyens financiers et humains.
- Faire du développement des PME/TPE une des priorités du dispositif des conventions de revitalisation des territoires en lien avec l'emploi.

➤ Économie sociale et solidaire (ESS)

- Etendre aux entités de l'ESS tous les dispositifs relatifs au financement dont bénéficient les autres PME/TPE.
- Faire que 50 % d'une subvention votée pour une association soit versé avant le 31 mars de l'année concernée.